
VII. L'AVENIR

Le gouvernement du Canada s'engage donc à formuler une politique étrangère axée sur la prospérité, la sécurité et les valeurs canadiennes, qui tienne compte de l'évolution rapide de la situation mondiale ainsi que de la rareté des ressources.

La participation soutenue et l'appui des Canadiens sont primordiaux.

Davantage de consultation

En adoptant une approche axée sur la consultation, nous créerons et renforcerons les mécanismes et les institutions qui permettront aux Canadiens de participer à l'élaboration de la politique étrangère.

- Tous les ans, le gouvernement organisera un Forum national sur les relations internationales du Canada. On y examinera un dossier précis, proposé par le gouvernement, en vue de formuler des recommandations stratégiques. Le prochain forum se déroulera à Toronto au printemps 1995.
- S'inspirant des consultations menées sur une base régulière avec le milieu des affaires par l'intermédiaire du Comité consultatif sur le commerce extérieur (CCCE) et des Groupes de consultations sectorielles sur le commerce extérieur (GCSCE) et avec ses partenaires du milieu des ONG et des droits de la personne, le gouvernement élargira et institutionnalisera ce processus en prévoyant une série de consultations actives auprès d'autres groupes et particuliers s'intéressant aux dimensions internationales des relations économiques, du développement et des affaires politiques.
- Le gouvernement a aussi décidé d'instaurer au sein du MAECI un nouveau mécanisme de consultation, de recherche et d'information sur la politique étrangère, qui réunira fonctionnaires, parlementaires, experts ainsi que citoyens et citoyennes.

Un rôle élargi pour le Parlement

Le travail accompli par le Comité mixte spécial, qui a mené au dépôt d'un imposant rapport le 15 novembre 1994, a mis en évidence le rôle prépondérant que le gouvernement souhaite confier au Parlement dans l'élaboration de la politique étrangère.

- Nous recommandons que les ministres et les comités parlementaires compétents tiennent dorénavant des consultations informelles sur les principaux éléments de la politique étrangère.
- En outre, le gouvernement fera appel au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international de la Chambre des communes et au Comité sénatorial permanent des affaires